

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 184

présenté par

Mme Bergé, Mme Agresti-Roubache, M. Mournet, M. Roseren, M. Woerth, M. Rousset,
Mme Le Nabour et Mme Lemoine

TITRE

Au début du titre, supprimer les mots :

« abrogeant le recul de l'âge effectif de départ à la retraite et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un titre plus cohérent à la présente proposition de loi.